

3001-2024-28			Zones		
			H1-001		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	5	5	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (35)	(1) (2) (3) (4) (6) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-002	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (35)	(1) (2) (3) (6) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-003		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS		PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6)(7) (3)	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (3)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-003	H1-004	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			10		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (4) (6)(9) (3)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-004	H1-005
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	10
Latérales totales minimale (m)		5	20	
Arrière minimale (m)		7.5	25	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (9) (3)	(2) (3) (4) (6) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-005	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation	.	
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	10	
		Latérales totales minimale (m)	20	
		Arrière minimale (m)	25	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(2) (3) (4) (6) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N1-006	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-007		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique		.	
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(11)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	25	25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	10	10	
		Latérales totales minimale (m)	20	20	
		Arrière minimale (m)	25	25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (35)	(11) (12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			H1-007	H1-008	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
		Arrière minimale (m)		7.5	
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (4) (6)(15) (3)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-008	H1-009
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6)(15) (3)	(2) (3) (4) (6) (13) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-009	H1-010
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		5
		Latérales totales minimale (m)		10
		Arrière minimale (m)		7.5
DIVERS	PIIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(2)(3)(4)(6)(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-011		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5		
		Latérales totales minimale (m)	10		
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(2) (3) (4) (6) (8) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-012		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles	.		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	4,25	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	1	1	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	5	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	2	5	
Latérales totales minimale (m)		6	10		
Arrière minimale (m)		6	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-012	H1-013	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
		Arrière minimale (m)		7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (6) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-013		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			.
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0	5	
		Latérales totales minimale (m)	5	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-013	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public	.	
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(14)		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	1	
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			H1-014	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-015	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-016	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-017		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			P2-018	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.	
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(14)	
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(12) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-019		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée		.	
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C2-020		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local		.	
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
Latérales totales minimale (m)		10	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (16) (12) (35)	(1) (16) (12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			C2-020	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.	
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(12) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			H1-021	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	3
		Latérales totales minimale (m)	10	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (16) (35)	(1) (16) (18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-022	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	3
		Latérales totales minimale (m)	10	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-023	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-023	C2-024	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.		
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C2-024	C2-025	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA		.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (16) (12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C2-025		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local	.		
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.			
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-026	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			P1-027	H1-028	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.		
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	3	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	20	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	2	25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	2	5	
Latérales totales minimale (m)		6	10		
Arrière minimale (m)		2	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(2) (3) (4) (6) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			H1-029	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-030	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N1-031		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.	
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation	.		
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	25		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	10		
Latérales totales minimale (m)		20			
Arrière minimale (m)		25			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(7) (25) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N1-032	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(7) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-033		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				(8)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	25		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	10		
		Latérales totales minimale (m)	20		
		Arrière minimale (m)	25		
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1)(2)(3)(4) (6)(15)(35		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-034		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée		.	
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-035	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (15) (	(1) (2) (3) (4) (6) (15) (3	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-035	H1-036	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
		Latérales totales minimale (m)		20	
		Arrière minimale (m)		25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(2) (3) (4) (6) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			H1-036	H1-037	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (4) (6) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-037	H1-038
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (35)	(1) (2) (3) (4) (6) (15) (3)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-038	N1-039
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(7) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N1-039	H1-040	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		15	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
		Latérales totales minimale (m)		20	
		Arrière minimale (m)		25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(2) (3) (4) (6) (7) (15) (2) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-040	H1-041	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			10		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (6) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-041		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
Latérales totales minimale (m)		5			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (15) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-042		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (13) (15) (	(1) (2) (3) (6) (13) (15) (		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-042	H1-043	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
Latérales totales minimale (m)			20		
Arrière minimale (m)			25		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(35)	(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			H1-043	H1-044	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
		Arrière minimale (m)		7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (6) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N1-045	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES		(7) (35)	(35)
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N1-046		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.	
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
			Jumelée		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
		Latérales totales minimale (m)		20	
		Arrière minimale (m)		25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			N1-046	H1-047	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
		Latérales totales minimale (m)		20	
		Arrière minimale (m)		25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(35)	(2) (3) (4) (6) (7)(15) (3)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-047	H1-048	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-048	H1-049
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(2) (3) (6) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-049	H1-050
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(2) (3) (6) (15) (35)	(1) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-050	H1-051
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	25
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	10
		Latérales totales minimale (m)	5	20
		Arrière minimale (m)	7.5	25
DIVERS	PIIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones		
			H1-051	H1-052	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
		Arrière minimale (m)		7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-052	H1-053
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-053	H1-054
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-054	H1-059
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (35) (36)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.		3001-2020-09	

3001-2024-28			Zones	
			H1-059	H1-060
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	6
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-060	H1-061
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,5	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-061		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.	
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
Latérales totales minimale (m)		5			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (16) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-061		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage	.		
		A-3 : Élevage en réclusion		.	
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
			Jumelée		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)			
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)			
		Hauteur en étage(s) minimale			
		Hauteur en étage(s) maximale			
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale			
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)			
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)			
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)			
		Latérales totales minimale (m)			
		Arrière minimale (m)			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			A2-062		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage		.	
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
			Jumelée		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)			
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)			
		Hauteur en étage(s) minimale			
		Hauteur en étage(s) maximale			
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale			
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)			
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)			
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)			
		Latérales totales minimale (m)			
		Arrière minimale (m)			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(8) (23) (35)	(23) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			A2-062	H1-063	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion	.		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
Latérales totales minimale (m)			20		
Arrière minimale (m)			25		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(23) (35)	(2) (3) (6) (35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-063	C6-064
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	(24)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		5
Latérales totales minimale (m)			10	
Arrière minimale (m)			7.5	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES		(35) (15) (12) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C6-064	C2-065	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (12) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C2-065		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-066		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (25) (35)	(1) (15) (25) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-067	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C1-068		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local		.	
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
Latérales totales minimale (m)		10	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (12) (16) (35)	(1) (2) (3)(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			N1-069		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.	
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)			6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)			65
		Hauteur en étage(s) minimale			1
		Hauteur en étage(s) maximale			2
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale			12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)			/0,1
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)			25
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)			10
Latérales totales minimale (m)				20	
Arrière minimale (m)				25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)		(1) (2) (3) (4) (6) (7) (1 (26)(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N1-069	N1-070
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(7)(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N1-070	H1-071
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		5
		Latérales totales minimale (m)		10
		Arrière minimale (m)		7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (2) (3) (6) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-071	N1-072	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			.
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
Latérales totales minimale (m)		5			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (15) (35)	(7) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N1-072	I1-073
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		.
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		7.5
		Latérales totales minimale (m)		15
		Arrière minimale (m)		10
DIVERS	PIA		.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (27) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			I1-073	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd	.	
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		.
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	7,5
		Latérales totales minimale (m)	10	15
		Arrière minimale (m)	7,5	10
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (27) (28) (12) (3)	(1) (15) (27) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-074		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5		
Latérales totales minimale (m)		10			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-075		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (4) (15) (35)	(1) (4) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			H1-076	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-077		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS		PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (15) (35)	(1) (2) (3) (6) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C4-078		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique	.		
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			.
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(29)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-079	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	7,3	7,3
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	80	80
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(2) (3) (6) (15) (35)	(2) (3) (6) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-079	H1-085	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-085	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	3
		Latérales totales minimale (m)	5	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-085	H1-086
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	2
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	3	5
		Latérales totales minimale (m)	6	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(1) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-086		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale		.	
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0	5	
Latérales totales minimale (m)		5	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			H1-086	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale	.	.
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				.
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	0
		Latérales totales minimale (m)	5	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-086	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale	.	.
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		
		Contiguë		.
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
Latérales totales minimale (m)		10	5	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-087		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-089	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-090		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
			Jumelée		.
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-091	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (25) (35)	(15) (25) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-091	H1-092	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			20		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(25) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-092	C3-093
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		5
Latérales totales minimale (m)			10	
Arrière minimale (m)			7.5	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones		
			C3-093	H1-094	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(35)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	8	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	70	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-094	C2-095
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	70	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	3	5
		Latérales totales minimale (m)	6	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA		.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(1) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C2-095		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local		.	
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
Latérales totales minimale (m)		10	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (16) (12) (35)	(1) (16) (12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-096	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-096		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.	
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	3	5	
		Latérales totales minimale (m)	6	10	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA	.			
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)			
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			C2-097	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(16) (15) (35)	(15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C2-097		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local		.	
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(16) (15) (12) (35)	(16) (15) (12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			C2-098		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile	.		
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(19)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (12) (35)	(1) (12) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			C2-098	C2-099
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C2-099		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0	5	
Latérales totales minimale (m)		5	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (16) (35)	(12) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-100		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-101	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(2) (15) (35)	(2) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-101	N1-102
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N1-102		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.	
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	25		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	10		
Latérales totales minimale (m)		20			
Arrière minimale (m)		25			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			N1-103		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.	
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
			Jumelée		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)			6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)			65
		Hauteur en étage(s) minimale			1
		Hauteur en étage(s) maximale			2
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale			12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)			/0,1
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)			25
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)			10
		Latérales totales minimale (m)			20
		Arrière minimale (m)			25
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(35)	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N1-103	N1-104
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			N1-105	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		25
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		10
		Latérales totales minimale (m)		20
		Arrière minimale (m)		25
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(7) (25) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N1-105	N1-106
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		.
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(25) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N1-106		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.	
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	25	25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	10	10	
		Latérales totales minimale (m)	20	20	
		Arrière minimale (m)	25	25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (25) (35)	(25) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			N1-106	H1-107	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			10		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(35)	(1) (2) (3) (6)(15) (35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-107	H1-108
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (6) (15) (35)	(1) (2) (3) (4) (6) (15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-108		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				(8)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
		Latérales totales minimale (m)	5		
		Arrière minimale (m)	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (15) (3)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-109	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS		PIA		
		NOTES PARTICULIÈRES	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)	(1) (2) (3) (4) (6) (7) (15)
		PPU		
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-110	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	8	8
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	75
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	0
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(25) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones		
			H1-110	H1-111	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			10		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(25)(35)	(1)(15)(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-111		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			.
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0	5	
Latérales totales minimale (m)		5	10		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-112	P1-113
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(14)	
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	8	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (12) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			P1-113	H1-114	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.		
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-114	H1-115
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-115		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
Latérales totales minimale (m)		5			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-116	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		.
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	2
		Latérales totales minimale (m)	10	5
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (16) (35)	(15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			C2-117		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (12) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			C2-117	H1-118
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(15) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-118	H1-119
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA		.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(1) (15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-119	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	3	5
		Latérales totales minimale (m)	6	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (18) (35)	(1) (15) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-119	H1-120
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	3	3
		Latérales totales minimale (m)	6	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (18) (35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-120	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée			.	
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	5
		Latérales totales minimale (m)	5	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-120	P1-121
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(14)	
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	3
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	2
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	0	2
		Latérales totales minimale (m)	5	6
		Arrière minimale (m)	7.5	2
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(12) (18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			P1-121	C2-122
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.	
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	3	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	2	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	2	5
		Latérales totales minimale (m)	6	10
		Arrière minimale (m)	2	7.5
DIVERS	PIA		.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(1) (12) (16) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-123		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	3	0	
		Latérales totales minimale (m)	6	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (18) (35)	(1) (15) (16) (18) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			H1-123		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (16) (35)	(1) (15) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			P1-124	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.
		P-2 : Service public	.	
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(14)		
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	3	3
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	2	2
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	2	2
		Latérales totales minimale (m)	6	6
		Arrière minimale (m)	2	2
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (18) (35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-125		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (16) (35)	(1) (12) (16) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-125		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local	.		
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				(8)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5		
Latérales totales minimale (m)		10			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA	.		.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (12) (16) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-126		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		.	
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			C108	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-127		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(1)(15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-128	H1-129
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	3
		Latérales totales minimale (m)	20	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-130		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5		
Latérales totales minimale (m)		10			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			H1-131	H1-132
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,1	/0,1
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	25
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	10
		Latérales totales minimale (m)	10	20
		Arrière minimale (m)	7.5	25
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(4)(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-132	H1-133	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
Latérales totales minimale (m)			10		
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-133	H1-134	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		A101		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES		(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-134	H1-135	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,1	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		25	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		10	
		Latérales totales minimale (m)		20	
		Arrière minimale (m)		25	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-135	I3-136
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		.
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)	(31)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		25
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		10
Latérales totales minimale (m)			20	
Arrière minimale (m)			25	
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES		(35)	(25) (35)
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			I3-136	A2-137
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.	.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(25) (35)	(8) (23) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			A2-137	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage	.	
		A-3 : Élevage en réclusion		.
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(23) (35)	(23) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-138		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
Jumelée				.	
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2	/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones		
			H1-138	H1-139	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		10	
		Arrière minimale (m)		7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(1) (15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-139		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			.
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(8)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée			
		Jumelée	.		
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,2		
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12		
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0		
Latérales totales minimale (m)		5			
Arrière minimale (m)		7.5			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (15) (35)		(35)	
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-141		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée		.	
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
		Latérales totales minimale (m)	10	5	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(15) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-142		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			A101	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,2	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(1) (4) (15) (35)			
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-143		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.		
		H-2 : Bifamiliale		.	
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
Jumelée					
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	5	
		Latérales totales minimale (m)	10	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-143		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale		.	
		H-3 : Trifamiliale	.		
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.		
		Jumelée			
		Contiguë		.	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	5	0	
Latérales totales minimale (m)		10	5		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-143		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale	.		
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë	.		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	0	3	
Latérales totales minimale (m)		5	6		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(18) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones		
			H1-143		
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale	.		
		H-3 : Trifamiliale		.	
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	3	3	
		Latérales totales minimale (m)	6	6	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(18) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				



3001-2024-28			Zones	
			H1-144	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	/0,4
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	3
		Latérales totales minimale (m)	10	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-145-1	N2-145-2
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-145-3	N2-145-4
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-146	N2-147
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			N2-148	N2-149-1	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation	.	.	
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
			Jumelée		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)			
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)			
		Hauteur en étage(s) minimale			
		Hauteur en étage(s) maximale			
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale			
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)			
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)			
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)			
		Latérales totales minimale (m)			
		Arrière minimale (m)			
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			N2-149-2	N2-150-1
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-2	N2-150-3
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-4	N2-150-5
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			N2-150-6	N2-150-7
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-8	N2-150-9
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-10	N2-150-11
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-12	N2-150-13
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-14	N2-150-15
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-16	N2-150-17
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-18	N2-150-19
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-150-20	N2-151-1
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			N2-151-2	N2-151-3
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-151-4	N2-151-5
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-151-6	N2-151-7
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			N2-151-8	N2-151-9
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation	.	.
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
Latérales totales minimale (m)				
Arrière minimale (m)				
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-152	H1-153
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	20
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(34) (35)	(25) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones		
			H1-153	H1-154	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			
		C-2 : Commerce local			
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	.		
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT		(8)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée		.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)		6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		65	
		Hauteur en étage(s) minimale		1	
		Hauteur en étage(s) maximale		2	
		Hauteur en mètres minimale			
		Hauteur en mètres maximale		12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0,3	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
	MARGES	Avant minimale (m)		12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)		5	
		Latérales totales minimale (m)		20	
Arrière minimale (m)			7.5		
DIVERS	PIA				
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(8) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.				

3001-2024-28			Zones	
			H1-155	H1-156
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	20
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(8) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-157	H1-158
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT		
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(15) (35)	(18) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			



3001-2024-28			Zones	
			H1-159	H1-160
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	.
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	6	6
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	65
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,3
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS		PIA		
		NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(35)
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H1-161	P2-162
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	.	
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(14)	
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	10
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	300
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	3
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,3	/0,5
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	5
		Latérales totales minimale (m)	10	10
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(35)	(35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			P2-162	A2-163
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.	
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		.
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	6	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	65	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0,4	
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	
Latérales totales minimale (m)		10		
Arrière minimale (m)		7.5		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(18)	(8) (23) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			A2-163	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage	.	
		A-3 : Élevage en réclusion		.
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	
Jumelée				
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)		
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)		
		Hauteur en étage(s) minimale		
		Hauteur en étage(s) maximale		
		Hauteur en mètres minimale		
		Hauteur en mètres maximale		
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
MARGES		Avant minimale (m)		
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)		
		Latérales totales minimale (m)		
		Arrière minimale (m)		
DIVERS	PIA			
	NOTES PARTICULIÈRES	(23) (35)	(23) (35)	
	PPU			
AMENDEMENTS	No. Règl.			

3001-2024-28			Zones	
			H-164	H-166
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		.
		H-3 : Trifamiliale		.
		H-4 : Multifamiliale	.	.
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
Jumelée			.	.
Contiguë				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	10	7.5
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	100	75
		Hauteur en étage(s) minimale	3	1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale	10	6
		Hauteur en mètres maximale		12
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		
		Densité minimale log/ha	50 (38)	
		Densité maximale log/ha	6.7 (18)	
MARGES		Avant minimale (m)	3	7.5
		Avant maximale (m)	5	
		Latérale minimale (m)	2	3
		Latérales totales minimale (m)	4	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(35) (39)	(18) (35)	
	PPU	.		
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-28	3001-10	

3001-2024-28			Zones		
			C-167	H-168	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local	.		
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public	.		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
Jumelée			.		
Contiguë					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Largeur minimale (m)	7.5	7.5	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	75	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	6	6	
		Hauteur en mètres maximale	12	12	
RAPPORTS		Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0.25	/0.25	
		Densité minimale log/ha			
		Densité maximale log/ha			
MARGES		Avant minimale (m)	7.5	12	
		Avant maximale (m)			
		Latérale minimale (m)	3	3	
		Latérales totales minimale (m)	6	6	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.			
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (16) (18) (35)	(18) (35)		
	PPU				
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-10	3001-10		

3001-2024-28			Zones	
			H-169	P-170
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale	.	
		H-3 : Trifamiliale	.	
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité		
		C-2 : Commerce local		
		C-4 : Commerce récréotouristique		
		C-5 : Service relié à l'automobile		
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.
		P-2 : Service public		.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée	.	
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	7.5	7.5
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	75
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale	6	6
		Hauteur en mètres maximale	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0.25
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	12	5
		Avant maximale (m)		7.5
		Latérale minimale (m)	3	3
		Latérales totales minimale (m)	6	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(18) (35)	(12) (18) (35) (38) (39)	
	PPU		.	
AMENDEMENTS	No. Règl.		3001-28	

3001-2024-28			Zones		
			C-171	H-172	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		.	
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.		
		C-2 : Commerce local	.		
		C-4 : Commerce récréotouristique	.		
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel			
		P-2 : Service public			
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	10	7.5	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	100	75	
		Hauteur en étage(s) minimale	2	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	4	2	
		Hauteur en mètres minimale	9	6	
		Hauteur en mètres maximale	15	12	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)		/0.25	
		Densité minimale log/ha	20 (38)		
		Densité maximale log/ha	6.7 (18)	0.25	
	MARGES	Avant minimale (m)	3	12	
		Avant maximale (m)	5		
		Latérale minimale (m)	3	5	
		Latérales totales minimale (m)	6	10	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA	.	.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35) (39)	(35)		
	PPU	.	.		
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-28	3001-28		



3001-2024-28			Zones	
			C-173	C-174
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale		
		H-2 : Bifamiliale		
		H-3 : Trifamiliale		
		H-4 : Multifamiliale		
		H-5 : Maison mobiles		
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.	.
		C-2 : Commerce local	.	.
		C-4 : Commerce récréotouristique	.	
		C-5 : Service relié à l'automobile		.
		C-6 : Commerce lourd		
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie		
		I-2 : Industrie légère		
		I-3 : Industrie extractive		
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		
		P-2 : Service public		
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie		
		A-2 : Élevage		
		A-3 : Élevage en réclusion		
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation		
		N2 : Conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			(37)	
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.
		Jumelée		
		Contiguë		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	7.5	7.5
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	75
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	6	6
		Hauteur en mètres maximale	12	12
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0.25	/0.25
		Densité minimale log/ha		
		Densité maximale log/ha		
	MARGES	Avant minimale (m)	15	7.5
		Avant maximale (m)		
		Latérale minimale (m)	5	3
		Latérales totales minimale (m)	10	6
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5
DIVERS	PIA	.	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(16) (35)	(12) (18) (35) (37) (38) (39)	
	PPU		.	
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-28	3001-28	

3001-2024-28			Zones		
			P-175	C-176	
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale			
		H-2 : Bifamiliale			
		H-3 : Trifamiliale			
		H-4 : Multifamiliale			
		H-5 : Maison mobiles			
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité			.
		C-2 : Commerce local			.
		C-4 : Commerce récréotouristique			
		C-5 : Service relié à l'automobile			
		C-6 : Commerce lourd			
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie			
		I-2 : Industrie légère			
		I-3 : Industrie extractive			
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		.	
		P-2 : Service public		.	
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie			
		A-2 : Élevage			
		A-3 : Élevage en réclusion			
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation			
		N2 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.	.	
		Jumelée			
		Contiguë			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	7.5	7.5	
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	75	75	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	3	
		Hauteur en mètres minimale	6	9	
		Hauteur en mètres maximale	15	15	
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	/0.40		
		Densité minimale log/ha		20 (38)	
		Densité maximale log/ha		6.7 (18)	
	MARGES	Avant minimale (m)	15	3	
		Avant maximale (m)		5	
		Latérale minimale (m)	5	3	
		Latérales totales minimale (m)	10	6	
		Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
DIVERS	PIA		.		
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (35)	(12) (35) (39)		
	PPU		.		
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-23	3001-28		

3001-2024-28			Zones
			C-177
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION	H-1 : Unifamiliale	
		H-2 : Bifamiliale	
		H-3 : Trifamiliale	
		H-4 : Multifamiliale	
		H-5 : Maison mobiles	
	C : COMMERCE	C-1 : Commerce de première nécessité	.
		C-2 : Commerce local	.
		C-4 : Commerce récréotouristique	.
		C-5 : Service relié à l'automobile	
		C-6 : Commerce lourd	
	I : INDUSTRIE	I-1 : Industrie haute technologie	
		I-2 : Industrie légère	
		I-3 : Industrie extractive	
	P : PUBLIC	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	.
		P-2 : Service public	.
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture et foresterie	
		A-2 : Élevage	
		A-3 : Élevage en réclusion	
	N : CONSERVATION	N-1 : Conservation	
		N2 : Conservation	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT			
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Isolée	.
		Jumelée	
		Contiguë	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m)	10
		Superficie minimale d'implantation au sol (m2)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	2
		Hauteur en étage(s) maximale	3
		Hauteur en mètres minimale	9
		Hauteur en mètres maximale	15
	RAPPORTS	Rapport planchers/terrain MIN/MAX (R.P.T)	
		Densité minimale log/ha	20 (38)
		Densité maximale log/ha	6.7 (18)
	MARGES	Avant minimale (m)	3
		Avant maximale (m)	5
		Latérale minimale (m)	3
		Latérales totales minimale (m)	6
		Arrière minimale (m)	7.5
DIVERS	PIA	.	
	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (16) (35) (39)	
	PPU	.	
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-28	

3001-2024-28		Zones
		C-177
DIVERS	NOTES PARTICULIÈRES	(12) (16) (35) (39)
	PPU	.
AMENDEMENTS	No. Règl.	3001-28
	Date	

Note(s) :

- (1) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux marges avant en bordure de certaines voies de circulation s'appliquent
- (2) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux services de repas et de dégustation des produits locaux s'appliquent
- (3) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux auberges-natures avec restauration s'appliquent
- (4) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux fermettes s'appliquent
- (6) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux "Bed and breakfast" s'appliquent
- (7) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux cabanes à sucre artisanales s'appliquent
- (8) Seules les coupes d'assainissement et les opérations sylvicoles réalisées pour des fins d'aménagement forestier sont autorisées
- (9) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux bâtiments agricoles ou forestiers s'appliquent
- (11) 7512
- (12) La superficie brute de plancher est limitée à 3000 mètres carrés
- (13) Autorisée en bordure d'une voie de circulation existante seulement, sauf dans le cas de bouclage de rue
- (14) Service d'hôpital (6513), Centre local de services communautaires (6532), Administration publique fédérale (6711), Administration publique provinciale (6712), Service de police fédérale et activités connexes(6721), maison de réhabilitation (6742), Prison provinciale(6743), Base et réserve militaire(675), organisation internationales et autres organismes extraterritoriaux(676), Université, école polyvalente, cégep(682), Amphithéâtre et auditorium(plus de 300 places) (7211)
- (15) Les dispositions du chapitre 12 relatives à l'entreposage de machinerie lourde / véhicule lourd s'appliquent
- (16) Les dispositions du chapitre 12 relatives à une mixité d'usage commercial et habitation dans un bâtiment s'appliquent
- (18) Autoriser uniquement sur les terrains partiellement desservis.
- (19) 553
- (20) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux bâtiments agricoles ou forestiers s'appliquent
- (23) Les habitations doivent être reliées à une exploitation agricole ou respecter les articles 101 à 105 de la LPTAA.
- (24) 6612
- (25) L'exploitation ou le réaménagement de carrières et de sablières doivent être conforme aux dispositions du règlement sur les carrières et sablières de la loi sur la Qualité de l'Environnement
- (26) Les dispositions du chapitre 12 relatives à l'élevage de chiens s'appliquent
- (27) Les dispositions du chapitre 12 relatives aux usages cimetière d'autos et aux cours de ferraille s'appliquent
- (28) La superficie brute de plancher maximale doit être de moins de 5000 mètres carrés lorsqu'occupée en tout ou en partie par un ou plusieurs usages commerciaux et de moins de 3000 mètres carrés lorsqu'occupée uniquement par un usage bureau.
- (29) 7411, 7412
- (31) Seules les activités d'extraction sur les terres publiques sont autorisées
- (34) Les dispositions relatives au chapitre 12 relatives aux centres de ressourcement et de développement personne s'appliquent.
- (35) Les dimensions et la superficie des terrains sont prescrites au règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé
- (36) 653 - ressources intermédiaires
- (37) 5511, 552, 5594, 5599, 641 (règlement 3001-2020-10 en vigueur le 22 avril 2020 - date approximative)
- (38) Autoriser uniquement sur les terrains desservis
- (39) Les dispositions du chapitres 12 relatives au secteur du PPU s'appliquent